

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 133.249 du 28 juin 2004

A.148.638/VIII-4076

En cause : **FOSSET** Mireille,
ayant élu domicile chez
Me Eric LEMMENS, avocat,
Ilot Saint-Michel, place Verte 13
4000 Liège,

contre :

la Communauté française,
représentée par son Gouvernement,
ayant élu domicile chez
Me Monique KESTEMONT-SOUMERYN,
avocat,
rue Henri Wafelaerts 47-51, bte 1
1060 Bruxelles.

LE PRESIDENT DE LA VIII^e CHAMBRE DES REFERES,

Vu la demande introduite le 11 mars 2004 par Mireille FOSSET, tendant à la suspension, selon la procédure d'extrême urgence, de l'exécution de "la décision prise par le jury de la deuxième épreuve pour l'obtention du brevet de préfète des études de la refuser au terme de cette épreuve, décision notifiée par courrier du 1^{er} mars, posté le 3 mars et reçu le 4 mars 2004";

Vu la demande de mesures provisoires introduite le même jour par la même requérante;

Vu l'arrêt n° 129.270 du 15 mars 2004 suspendant l'exécution de la décision précitée et rejetant la demande de mesures provisoires;

